



COMMUNE DE TANNAY

Préavis de la Municipalité au Conseil communal

Préavis No 54/25

**Comptes 2024
de l'Entente intercommunale
du Port du Torry (EIPT)**

Délégué municipal : Claus Hässig

Séance de la commission des finances le 26 mai 2025

Préavis présenté en séance du Conseil communal le 16 juin 2025

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Ce préavis présente le résultat des comptes annuels 2024 de l'Entente Intercommunale du Port du Torry (EIPT).

Rappel du contexte

En 2019; les conseils communaux de Tannay et de Mies ont accepté le préavis relatif à la création d'une Entente Intercommunale du Port du Torry (EIPT) pour l'agrandissement et l'exploitation du nouveau port. Cette convention définit les principes de base de la collaboration entre les communes de Tannay et de Mies et prévoit la Commune de Tannay comme commune boursière. Dans ce but, une comptabilité distincte, séparée des comptes communaux de Tannay, a été ouverte ainsi qu'un compte en banque dédié. La comptabilité est tenue conformément au Règlement sur la Comptabilité des Communes (RCCCom ; RSV 175.31.1).

En mars 2021, le Conseil communal de Tannay avait accepté le préavis no 61 accordant un crédit de 3'250'000.00 CHF pour la construction et les aménagements du port intercommunal. Un montant identique a été voté par le Conseil communal de Mies. Le budget prévisionnel de construction du port se monte en effet à 6'500'000.00 CHF.

Les travaux de construction du nouveau port ont démarré en janvier 2022. Après 18 mois de travaux, le nouveau port a pu être ouvert en juin 2023 et entrer en phase d'exploitation.

Le préavis ci-présent montre les résultats de la première année de fonctionnement de la nouvelle infrastructure portuaire sur douze mois.

Les comptes ci-présents ont été approuvés par le Comité de l'EIPT dans sa séance du 14 mai 2024.

Comptes de fonctionnement 2024

Le total des charges de fonctionnement de l'EIPT en 2024 est de **266'444.47 CHF**.

Les recettes sont de **307'650.65 CHF**.

Les comptes sont bénéficiaires **41'206.18 CHF**.

Rappelons qu'en 2023, les comptes affichaient un léger déficit de 260.49 CHF.

Sur les 307'650.65 CHF de recettes, le montant de 263'899.30 CHF (poste 472.4272.001) provient de la location des places d'amarrage, auquel on peut ajouter 2'198.05 CHF pour les places visiteurs.

Du côté des charges, le poste le plus important est le premier versement de l'EIPT aux deux communes pour le remboursement du financement que ces dernières ont mis à disposition de l'entente intercommunale : à savoir 128'000.- CHF au titre d'amortissement (poste 472.3329.001) et 65'000 CHF pour la charge d'intérêt des emprunts (poste 220.3290.002), répartis à parts égales entre Tannay et Mies.

Bilan 2024

Le total des investissements pour la construction au 31.12.2024 est de 5'843'482.82 CHF. Après un amortissement en fin d'année de 128'000.00 CHF, le poste au bilan est de 5'714'432.82 CHF (poste 9149.001).

C'est un chiffre rassurant en regard du budget alloué de 6'500'000 CHF, même si tous les travaux n'ont pas été terminés à la fin 2024. Des travaux d'aménagement du site se sont en effet poursuivis en 2025.

En conclusion, aussi bien le résultat 2024 du compte des pertes et profits que celui du bilan correspondent aux prévisions qui avaient été présentées au Conseil communal lors de l'acceptation du préavis no 61.

* * *

Au vu de ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre la décision suivante :

Le Conseil communal de Tannay

vu le préavis n° 54/25 relatif aux comptes de l'EIPT 2024
vu le rapport de la Commission de gestion chargée d'étudier cet objet,
ouï les conclusions de la Commission susmentionnée chargée d'étudier cet objet,
attendu que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,
décide d'approuver les comptes de l'EIPT 2024 tels que présentés,
et de donner décharge à la Municipalité de Tannay et au Comité de l'EIPT.

Adopté en séance de Municipalité du 20 mai 2025, pour soumission au Conseil communal de Tannay.

Ce préavis est accompagné des annexes suivantes.

1. Tableau des comptes (annexe 1)
2. Bilan (annexe 2)
3. Rapport de la fiduciaire (annexe 3)



**EIPT - Entente Intercommunale
du port du Torry**

Tableau des comptes au 31.12.2024

Edition du 02 juin 2025

Tableau des comptes au 31.12.2024

		Comptes 2024		Budget 2024	Comptes 2023
		Charges	Revenus		
	Administration générale	34'354.18	0.00	17'319.15	1'091.35
				-200.00	0.00
	Administration	0.00	0.00	1'000.00	0.00
				0.00	0.00
1.3069.001	FRAIS DIVERS	0.00		1'000.00	0.00
!	Service de l'économat	60.85	0.00	2'000.00	582.05
				0.00	0.00
!0	Service de l'économat	60.85	0.00	2'000.00	582.05
				0.00	0.00
!0.3101	IMPRIMES & FOURNITURES BUREAU	60.85		1'000.00	582.05
!0.3102	LIVRES-JOURNAUX-ANNONCES	0.00		1'000.00	0.00
!	Service des intérêts généraux	34'185.23	0.00	14'181.05	509.30
				0.00	0.00
!0	Service des intérêts généraux	34'185.23	0.00	14'181.05	509.30
				0.00	0.00
!0.3170	FRAIS RECEPTIONS & MANIFESTATIONS	34'059.23		11'055.05	0.00
!0.3181	FRAIS DE PORTS	126.00		1'126.00	509.30
!0.3185.001	HONORAIRES DIVERS	0.00		2'000.00	0.00
!	Tourisme	0.00	0.00	30.00	0.00
				-200.00	0.00
!0	Tourisme	0.00	0.00	30.00	0.00
				-200.00	0.00
!0.3191.001	RETROCESSION TAXE SEJOUR	0.00		30.00	0.00
!0.4067.001	TAXES SEJOURS NUITEES		0.00	-200.00	0.00
!0.3151.002	ENTR. & HEBERG. SITE INTERNET-WIFI	108.10		108.10	0.00

Tableau des comptes au 31.12.2024

		Comptes 2024		Budget 2024	Comptes 2023
		Charges	Revenus		
	Finances	80'390.21	0.00	85'177.79	33'689.20
				0.00	0.00
	Comptabilité générale - caisse - contentieux	15'177.79	0.00	19'177.79	1'000.00
				0.00	0.00
10	Comptabilité générale	15'177.79	0.00	19'177.79	1'000.00
				0.00	0.00
10.3101	FRAIS DE RELIURES DES COMPTES	697.68		697.68	0.00
10.3184	FRAIS CONTENTIEUX	0.00		1'000.00	0.00
10.3185.001	HONORAIRES FIDUCIAIRE	1'480.11		4'480.11	1'000.00
10.3185.002	HONORAIRES PREST. BOURSE COMM. TANNAY	13'000.00		13'000.00	0.00
	Service financier	65'212.42	0.00	66'000.00	32'689.20
				0.00	0.00
10	Service financier	65'212.42	0.00	66'000.00	32'689.20
				0.00	0.00
10.3183	FRAIS BANCAIRES	212.42		1'000.00	189.20
10.3222	INTERETS S/EMPRUNT	0.00		0.00	32'500.00
10.3290.001	AUTRES INTERETS COMMUNE DE TANNAY(Int. 1% annuel emprunt commune à rbser)	32'500.00		32'500.00	0.00
10.3290.002	AUTRES INTERETS COMMUNE DE MIES(Int. 1% annuel emprunt commune à rbser)	32'500.00		32'500.00	0.00

		Comptes 2024		Budget 2024	Comptes 2023
		Charges	Revenus		
	Travaux	151'700.08	307'650.65	76'380.65	99'853.48
				-572'514.35	-134'373.54
	Cours d'eau, rives,ports, zone lacustre	151'700.08	307'650.65	76'380.65	99'853.48
				-572'514.35	-134'373.54
'2	Port	151'700.08	307'650.65	76'380.65	99'853.48
				-572'514.35	-134'373.54
'2.3114	ACHATS DE MACHINES, MATERIEL D'ENTRETIEN	0.00		5'000.00	0.00
'2.3121	ACHAT ET CONSOMMATION EAU	1'106.85		1'939.35	1'747.10
'2.3123	ACHATS ET CONSOMMATION D'ELECTRICITE	617.80		4'355.80	211.70
'2.3154	ENTRETIEN MACHINES-MATERIEL+ PORT	4'401.30		8'549.20	6'842.92
'2.3185	HONORAIRES ET FRAIS D'EXPERTISES	15'056.00		30'056.00	15'533.79
'2.3186.001	ASSURANCES	980.30		1'980.30	501.00
'2.3189	FRAIS DIVERS	0.00		5'000.00	0.00
'2.3191	TVA -S/ENCAISSEMENTS(7.7%, dès 2024 augm. 8.1%)	37.83		19'500.00	9'516.97
'2.3329.001	AMORTISSEMENTS	128'000.00		0.00	64'000.00
'2.3516	PART. CHARGES CANTONALES	1'500.00		0.00	1'500.00
'2.4272.001	LOCATIONS PLACES D'AMARRAGE		263'899.30	-521'495.70	-122'865.70
'2.4272.002	LOCATIONS PLACES VISITEURS		2'198.05	0.00	-1'901.11
'2.4342.002	TVA S/ENCAISSEMENTS LOCAT TAXES AMARRAGE8.1% augmt. dès 2024)		21'553.30	-31'018.65	-9'606.73
'2.4356.001	FACTURATION DE SERVICE A DES TIERS		0.00	-20'000.00	0.00
'2.4362.001	REMBOURSEMENTS DE FRAIS		20'000.00	0.00	0.00

Comptes 2024		Budget 2024	Comptes 2023
Charges	Revenus		
1	Administration générale	34'354.18	17'319.15 -200.00 1'091.35
2	Finances	80'390.21	85'177.79 33'689.20
4	Travaux	151'700.08	76'380.65 -572'514.35 99'853.48 -134'373.54
Totaux		266'444.47	307'650.65 -572'714.35 178'877.59 -134'373.54 134'634.03
Excédent de charges			260.49
Excédent de revenus		41'206.18	393'836.76
		307'650.65	572'714.35 572'714.35 134'634.03 134'634.03

**EIPT - Entente Intercommunale
du port du Torry**

Bilan au 31.12.2024

Edition du 03 juin 2025

		Actif	Passif
910	Disponibilités	774'479.84	0.00
9100	Caisse	1'881.80	
9100.001	CAISSE BOURSE	1'881.80	
9104	Banque BCV	772'598.04	
9104.001	BANQUE BCV CT-CTcpt S 5451.32.86	772'598.04	
911	Débiteurs et comptes courants	2'999.72	0.00
9115	Autres débiteurs	1'635.38	
9115.001	DEBITEURS PROGRAMME FACTURATION	1'201.05	
9115.003	DEBITEURS MANUELS	434.33	
9119	Autres créances	1'364.34	
9119.001	TVA - IP sur achats et prest. de services	0.00	
9119.002	TVA - IP sur les investissements	1'364.34	
913	Actifs transitoires	1'000.00	0.00
9139	Actifs transitoires	1'000.00	
9139.004	ACTIFS TRANSITOIRES	1'000.00	
914	Investissements du patrimoine administratif	5'715'432.82	0.00
9149	Autres biens	5'715'432.82	
9149.001	CONSTRUCTION DU PORT	5'715'432.82	

		Actif	Passif
920	Engagements courants	0.00	6'458'188.10
9200	Créanciers	282.10	
9200.001	CREANCIERS MANUELS	0.00	
9200.003	CREANCIERS FOURNISSEURS	282.10	
9206	Comptes courants créanciers (non bancaires)	6'457'906.00	
9206.001	CT-CT COMMUNE DE TANNAY	3'353'953.00	
9206.002	CT-CT COMMUNE DE MIES	3'103'953.00	
925	PASSIFS TRANSITOIRES	0.00	1'000.00
9259	Passifs transitoires	1'000.00	
9259.002	CHARGES A PAYER	1'000.00	
929	CAPITAL	0.00	34'724.28
9290	Capital	34'724.28	
9290.001	CAPITAL	34'724.28	
989	Comptes de liaison	0.00	0.00
9899	Attente	0.00	
9899.999	ATTENTE	0.00	
Totaux		6'493'912.38	6'493'912.38

COMMISSION DE GESTION

Commune de Tannay

Rapport concernant : Préavis No. 54 relatif aux comptes 2024 de L'entente intercommunale du Port du Tory entre les communes de Tannay et Mies (EIPT)

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission de gestion s'est réunie le 26 mai 2025 afin d'analyser et d'examiner les comptes de EIPT pour l'année 2024. Les comptes nous ont été présentés et expliqués par Monsieur Claus Hässig, Municipal des Finances.

Pour mémoire, l'entente intercommunale du Port du Tory (EIPT) prévoit que la commune de Tannay soit la commune boursière pour la gestion des comptes du port.

Nous avons eu le loisir d'examiner et de commenter le bilan et les tableaux des comptes pour l'exercice 2024. Le rapport de la fiduciaire Heller SA nous est parvenu par la suite.

Le nouveau port a été ouvert en juin 2023. Les comptes 2024 reflètent donc la première année complète d'exploitation. Le résultat 2024 sont en ligne avec les prévisions présentées précédemment au Conseil Communale et se soldent même par un léger excédent au PP.

Monsieur Hässig nous a donné toutes les explications relatives aux comptes et fourni tous les renseignements souhaités et nous le remercions.

La Commission de gestion recommande aux membres du Conseil communal :

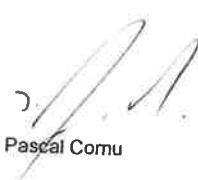
- d'approuver les comptes de l'EIPT 2024 tels que présentés ; et
- de donner décharge à la Municipalité et au Comité de l'EIPT.

Tannay, le 3 juin 2025

Présents :

Président et rapporteur : David Gschwend

Maria del Rosario Martinez Castro



Pascal Comu

Absents :

Jill Monney

Marc Polydor



Entente Intercommunale du port de Torry (EIPT)

RAPPORT

COMPTES ANNUELS

2024

Fiduciaire Heller SA

Fiduciaire Heller SA

Place de la Gare 9
CH-1260 Nyon
Tél. +41 (0)22 994 77 00
www.groupeheller.ch

RAPPORT DE L'AUDITEUR SUR LES COMPTES 2024 AU COMITÉ DE L'ENTENTE INTERCOMMUNALE DU PORT DE TORRY

Mesdames, Messieurs,

Conformément au mandat qui nous a été confié, nous avons procédé à un examen succinct des comptes de l'Entente Intercommunale comprenant le bilan, le compte de fonctionnement et le tableau des investissements pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2024.

Ces comptes annuels relèvent de la responsabilité du Comité du Port de Torry alors que notre responsabilité consiste à émettre un rapport sur ces comptes annuels communaux sur la base de notre examen succinct.

Nous avons effectué notre examen succinct selon la Norme d'audit suisse 910 Review (examen succinct) des comptes annuels. Cette norme requiert que l'examen succinct soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalie significative. Un examen succinct comporte essentiellement des entretiens avec la bourse en charge de la tenue des comptes et des procédures analytiques appliquées aux données financières. Il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous avons effectué une review et non un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

Sur la base de notre examen succinct, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les comptes annuels ne sont pas conformes à la loi sur les communes du 28 février 1956 et au règlement cantonal sur la comptabilité des communes du 14 décembre 1979.

Nyon, le 02 juin 2025

FIDUCIAIRE HELLER S.A.


Joseph Delort
Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable

Annexe : Comptes annuels (bilan, compte de fonctionnement et tableau des investissements)



Présidé par M. Guillaume Bénard, Président

LE CONSEIL COMMUNAL DE TANNAY

COMMUNE DE TANNAY



CONSEIL COMMUNAL

Ouï l'exposé de la Municipalité,
Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

ACCEPTE / REFUSE



A l'unanimité



A la majorité

OU

NON

BLANC

NUL

ABSTENTION

Préavis N°54
Préavis relatif aux comptes EIPT 2024 (Entente
Intercommunale du Port du Torry)

Conformément aux articles 160 et ss. LEDP : La demande de référendum doit être annoncée par écrit à la Municipalité dans un délai de 10 jours, dès l'affichage des décisions du Conseil communal.

Ainsi délibéré en séance du 16.06.2025

Le Président :



Guillaume Bénard

La Secrétaire ad interim :



Sophie Reviol